

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0235 Séance du Conseil : 13 OCTOBRE 2025
GROUPEMENT DE COMMANDES – APPROBATION DES MARCHÉS SUBSÉQUENTS RELATIFS À LA FOURNITURE, LE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS POUR LES POINTS DE LIVRAISON INFÉRIEURS ÉGAUX ET SUPÉRIEURS À 36KVA POUR LA PÉRIODE 2026/2027 ENTRE LA CC ACVI ET LES COMMUNES DE SAINT-ANDRÉ, LAROQUE-DES-ALBÈRES ET PALAU-DEL-VIDRE	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 13 octobre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobert se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 07 octobre 2025, à la Salle des Fêtes située Rue de la Sardane à Sorède (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHÉ, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT.

Étaient représentés :

Jacques VILANOVE donne procuration à Isabelle MORESCHI, Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Guy LLOBET donne procuration à Annie LAMARQUE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY.

Étaient absents/excusés :

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance :

Yves PORTEIX

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20251013-DL2025-0235-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Par sa délibération n°DL2025-0171 du 18 juillet 2025, le Conseil communautaire a validé le lancement d'un groupement de commandes portant sur la fourniture et l'acheminement d'électricité, ainsi que les services associés, sur la période 2026-2029 au bénéfice des communes de Saint-André, Laroque-des-Albères, Palau-del-Vidre et de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès.

Suite à la délibération n°DL2025-0206 du 15 septembre 2025, le Conseil communautaire a approuvé la sélection de trois opérateurs dans le cadre de l'accord-cadre :

- Electricité de France (EDF)
- SAS VOLTERRES
- Total Energies Electricité et Gaz France

Suite à cette attribution, le marché subséquent a été mis en œuvre auprès des prestataires mentionnés pour la période 2026/2027.

La consultation a donné lieu, conformément aux articles R.2162-7 à R.2162-12 du Code de la commande publique, à une remise en concurrence entre l'ensemble des titulaires de l'accord-cadre.

La commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le 07 octobre 2025, a fait le choix de retenir pour l'attribution du marché subséquent pour ladite période:

- la société Electricité de France SA- Direction Collectivités Territoriales et Solidarité Méditerranée - domiciliée au 300 avenue Nina Simone- 34 000 Montpellier – SIRET 552 081 317 75 309.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) qui a fait le choix de retenir pour l'attribution du marché subséquent pour la période 2026/2027, l'offre de la société Electricité de France SA- Direction Collectivités Territoriales et Solidarité Méditerranée - domiciliée au 300 avenue Nina Simone- 34 000 Montpellier – SIRET 552 081 317 75 309.

Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

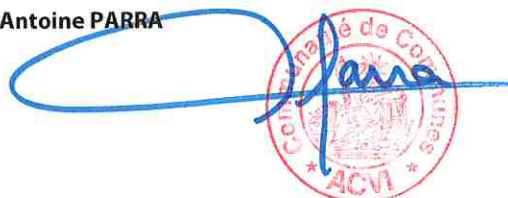
Yves PORTEIX



Fait à Argelès-sur-Mer, le 15/10/2025

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.